



**Conseil
Municipal**

**Du
25/02/2011**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 21/02/2011

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
01**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS:, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M. BERSOT Alain
M. MICHEL Bruno,
M. BAGUET Thierry

Pouvoir donné à :

M. BOURGEOIS Michel

Projet de requalification de l'espace Fanican - Pie du Chêne
Etude générale réalisée par le CAUE

Rapporteur: Le Maire

Par délibération N°31 du 12/10/2010, vous avez confié une mission au CAUE en vue de réaliser une étude d'ensemble sur l'espace Fanican - Pie du Chêne et dans le but de réaliser par tranche, la requalification de ces quartiers.

Le résultat de cette étude a été présentée à quelques élus, réunis en commission, par l'architecte du CAUE et était joint à votre convocation. Le point fort de cette proposition du CAUE est de remettre les différents lieux publics de ces quartiers (rue, trottoirs, espaces verts, places, etc.) dans un espace partagé. C'est aussi un lieu de rencontre où on peut parler dans la rue, jouer, se déplacer un peu comme sur une place. L'objectif est de créer une rupture entre la voie de communication principale et cet espace de vie. Quand on arrive dans ce lieu, on est arrivé chez soi. On y roule donc très lentement, des enfants jouent peut-être au ballon au détour d'un virage, un jeune couple promène son bébé... C'est donc certainement une zone 30 voir 20 km/h. Cette étude met également l'accent sur l'amélioration de l'accessibilité, sur la préservation du paysage, sur l'utilisation de matériaux naturels et donne un certain nombre de pistes pour l'aménagement de la voirie et d'une future zone à urbaniser

Je vous invite à en débattre

Au cours du débat seront notamment évoqués:

- une éventuelle liaison avec la commune de Coulevon qui ne constitue pas une priorité et qui peut très bien rester en l'état (Chemin rural).
- La nécessité de réaliser une ou plusieurs petites aires de jeux pour les enfants.
- L'aménagement indispensable de l'arrêt bus.
- La nécessité de recourir à un maître d'œuvre et de découper cette opération en plusieurs tranches.
- La question de la vitesse de véhicules à moteur et l'idée de zones 30 ou 20 km/h

Décisions prise à l'unanimité

Suite à ce débats et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- 1. Approuve l'étude générale de requalification de l'espace "Fanican-Pie du Chêne" réalisée par le CAUE**
- 2. Décide de lancer une première tranche de travaux pour la requalification de la rue de la Pie du Chêne et des espaces publics associés**
- 3. Demande au Maire de lancer une consultation en vue de recruter un Maître d'œuvre**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS